

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**Taxation foncière agricole
Le ministre Paradis doit agir avant le 1^{er} février**

Saint-Georges, le mardi 17 janvier 2017 - Des représentants de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches étaient réunis hier (lundi 16 janvier) à la Ferme Céjabet de Saint-Charles-de-Bellechasse pour faire le point sur le dossier de la taxation foncière et la possibilité de fermeture de sentiers de motoneiges.

« On comprend que l'immense majorité des producteurs agricoles québécois en a assez de l'arrogance et des mauvaises décisions de Pierre Paradis. Certains étaient déjà prêts à bloquer les sentiers de motoneige avant les fêtes. De notre côté, on invite ces producteurs à demeurer encore patients jusqu'au 1^{er} février. Ensuite chacun choisira s'il bloque ses terres et à quelle fréquence », expliquait M. Paul Doyon, président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches.

Ce point de presse se tenait à la Ferme Céjabet, entreprise laitière dont le compte de taxes augmente d'environ 40 % en 2017, tout près de la moyenne de 43 % pour l'ensemble des entreprises agricoles de la région. À l'image de nombreuses autres entreprises agricoles à travers le Québec, la ferme est prête à bloquer les sentiers qui traversent ses terres à compter du 1^{er} février si le gouvernement ne bouge pas.

Rappelons que le gouvernement du Québec indiquait, en mars 2016, que des changements importants seraient apportés au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA), et ce, dès 2017. Alors que le gouvernement minimise le coût de cette hausse, l'Union des producteurs agricoles déplore ces taxes supplémentaires pour les entreprises agricoles qui ne retourneront ni à l'agriculture, ni au monde rural.

« J'espère que personne n'est surpris que des producteurs en soient rendus là. En Chaudière-Appalaches, ça fait plus d'un an qu'on dénonce l'attitude du ministre Paradis dans plusieurs dossiers », exprimait M. Doyon. Ce dernier faisait entre autres référence aux coupures dans l'ASRA dans diverses productions, au Rapport Gagné en acériculture, et au manque d'actions concrètes pour aider la relève et contrer la hausse du prix des terres agricoles.

Rappelons d'ailleurs que la valeur des terres agricoles a connu une hausse de 800 % depuis 20 ans et a doublé ces cinq dernières années. L'une des raisons de cette inflation est justement le mode d'évaluation du foncier agricole. En appliquant le même principe d'évaluation pour le foncier agricole que celui utilisé pour le résidentiel, on accentue cette inflation.

Il s'agit pourtant de deux marchés complètement différents. Contrairement à la maison du voisin, la terre agricole voisine est souvent la seule opportunité de croissance pour une entreprise agricole. « On ne peut pas construire d'autres terres pour répondre à la demande non plus! En plus, le moratoire sur les superficies en culture, en place seulement au Québec, augmente davantage la pression. Des milliers de producteurs paient toujours plus de taxes sur des terres qu'ils ne peuvent même pas développer! C'est comme être exproprié sans être payé! », déplorait M. Doyon.

Ce dernier ajoutait : « L'autre problème est que le PCTFA s'applique aux terres acquises par des promoteurs immobiliers. Prenez le cas des terres des Sœurs de la Charité à Québec, payées 195 000 \$ l'hectare par Cominar. On ne parle plus là d'agriculture. En attendant d'être éventuellement dézonées, ces terres bénéficient du PCTFA. Les producteurs du secteur en font les frais, car la valeur de leurs terres explose au rôle d'évaluation. Pire encore : l'élimination de certaines conditions d'admissibilité au PCTFA va même faciliter l'accès au crédit pour un tel promoteur. Il n'aura qu'à générer 5 000 \$ de revenus bruts agricoles par année pour l'ensemble des terres qu'il détient dans une même compagnie. Les aides de l'État destinées à supporter l'agroalimentaire sont donc détournées. »

« Le ministre Paradis se réjouit que 2500 nouvelles entreprises agricoles québécoises puissent désormais adhérer au PCTFA. Répondent-ils vraiment à la définition morale de ce qu'est un producteur agricole? Est-ce que c'est vraiment ça la mission du PCTFA, aider des gens pour qui l'agriculture n'est qu'un passe-temps? L'avenir de la ferme familiale devrait primer sur celui de l'agriculture de loisir dans les priorités d'un ministre de l'Agriculture! », martelait M. Doyon.

Quant à la possibilité de bloquer les sentiers, M. Doyon affirme : « Les deux seules choses que nous réclamons pour éviter cela sont de reporter l'application de cette réforme, ainsi que la mise en place d'une table de travail impliquant la Fédération québécoise des municipalités, l'UPA et les ministères concernés, soit la seule solution pour corriger les problèmes liés à la taxation foncière agricole. Depuis plusieurs années, notre Union répète cette demande et personne ne nous écoute », de conclure M. Doyon.

